Mohamed Lamine Fofana

Ministre de la Justice

BP : 564 Conakry - Guinée

Courriel : malafof74@gmail.com

Datum

Monsieur le Ministre,

Je tiens à saluer la remise en liberté des militants Ibrahima Diallo et Sékou Koundono le 13 mars, mais demeure préoccupé·e par le fait qu'ils soient tous deux placés sous contrôle judiciaire et que les accusations forgées de toutes pièces portées contre eux d'agression, d’outrage à un fonctionnaire public et de production et diffusion de données menaçant l'ordre public et la sécurité soient toujours en instance devant les tribunaux.

Le 12 mars, la cour d'appel a ordonné la libération d'Ibrahima Diallo et de Sékou Koundouno. Les deux militants ont été remis en liberté le lendemain, le 13 mars, mais demeurent placés sous contrôle judiciaire. Ils doivent se présenter une fois par semaine au bureau du juge d'instruction en charge de l'affaire.

Amnesty International estime que ces deux militants sont inculpés d'accusations forgées de toutes pièces en raison de leurs propos concernant le commissaire Fabou Camara, ce qui bafoue le droit à la liberté d'expression, garanti par la Constitution guinéenne (articles 7 et 10) et les obligations internationales de la Guinée.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de :

* abandonner immédiatement et sans condition les charges retenues contre eux et mettre un terme au contrôle judiciaire ;
* veiller à ce qu’il n’y ait pas de nouvelles arrestations liées à l’exercice du droit à la liberté d'expression.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

Name